L'Etat, la société

Citations introductives à travailler pour aborder la réflexion sur la Société

« L'homme est un loup pour l'homme. »
Hobbes (reprenant Plaute)

L'homme est par nature violent.

Cette citation vise moins à souligner la méchanceté humaine qu'à éclairer **le rôle de l'Etat**. En effet, Hobbes, dans le ***Léviathan***, imagine ce que serait la situation des hommes en l'absence de tout Etat. A l'état de nature (cet état théorique qui précède l'institution de la souveraineté politique) les hommes se conduisent comme des animaux et obéissent à cette loi naturelle fondamentale qui consiste à se battre pour sa propre survie. Nous sommes certes libres et égaux devant la loi de la nature, mais cela implique des relations marquées par la lutte, le conflit.
L'état de nature est un état de guerre permanent, un « état de guerre de tous contre tous » (que le conflit soit réel ou potentiel, les hommes constituent une perpétuelle menace les uns pour les autres…)
Nous devons donc parvenir à un état de sécurité compatible avec la paix (seconde loi naturelle qui vient compléter la première). Les hommes s'entendent pour renoncer à leur droit naturel et le transfèrent à un tiers (un souverain) qui permettra d'arbitrer les conflits.
L'analyse de la nature humaine justifie le passage de l'état d'homme libre à l'état de citoyen, soumis à un Etat fort. Ce dernier permet de préserver une sécurité toujours menacée dans l'état de nature.
Mais : Peut-on abandonner tous ces droits au nom de la sécurité ?

« L'homme est né libre et partout il est dans les fers. »

C'est la célèbre formule qui ouvre le ***Contrat social***. L'homme est sans cesse contraint parce qu'**aucun régime ne garantit actuellement la liberté**. Rousseau commence par exposer, dans les premiers chapitres du *Contrat social*, ce qui rend les différents régimes illégitimes. Il opère une **critique** de la monarchie, de tout régime qui repose sur la force et **de tout régime qui, au nom de la sécurité, nie toute liberté**. (**Hobbes** est clairement visé. En effet, l'État qu'il propose garantit bien la sécurité en maintenant les hommes dans la crainte, mais il oublie ce qui fait d'un homme un homme : sa liberté.)
« On vit tranquille aussi dans les cachots, est-ce assez pour s'y trouver bien ? »
(Contrat Social, I, 4)

Il faut intégrer dans la communauté politique les libertés individuelles tout en préservant **l'égalité**. De même, on doit protéger les biens et les personnes, sans que cela ne se fasse au détriment de la liberté. (En d'autres termes, il faut une égalité de droits, donc à chacun les mêmes lois, et une force pour faire respecter ces lois.) En quel sens peut-on encore parler de liberté là où la loi semble limiter les actes de chacun et là où la force contraint à obéir ? **La loi ne s'oppose pas à la liberté à partir du moment où on obéit à une loi qu'on s'est donnée soi-même.**

« L'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté. »

(Contrat Social, I, 8)

Extrait :

Ce passage de **l'état de nature** à **l'état civil** produit dans l'homme un changement très remarquable, en substituant dans sa conduite la justice à l'instinct, et donnant à ses actions la moralité qui leur manquait auparavant. C'est alors seulement que la voix du devoir, succédant à l'impulsion physique et le droit à l'appétit, l'homme, qui jusque-là n'avait regardé que lui-même, se voit forcé d'agir sur d'autres principes, et de consulter sa raison avant d'écouter ses penchants. Quoiqu'il se prive dans cet état de plusieurs avantages qu'il tient de la nature, il en regagne de si grands, ses facultés s'exercent et se développent, ses idées s'étendent, ses sentiments s'ennoblissent, son âme toute entière s'élève à tel point, que si les abus de cette nouvelle condition ne le dégradaient souvent au-dessous de celle dont il est sorti, il devrait bénir sans cesse l'instant heureux qui l'en arracha pour jamais, et qui, **d'un animal stupide et borné**, fit **un être intelligent et un homme**.

Réduisons toute cette balance à des termes faciles à comparer. **Ce que l'homme perd par le contrat social, c'est sa liberté naturelle** et un droit illimité à tout ce qui le tente et qu'il peut atteindre ; **ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et la propriété de tout ce qu'il possède**. Pour ne pas se tromper dans ces compensations, **il faut bien distinguer la liberté naturelle qui n'a pour bornes que les forces de l'individu, de la liberté civile qui est limitée par la volonté générale,** et la possession qui n'est que l'effet de la force ou le droit du premier occupant, de la propriété qui ne peut être fondée que sur un titre positif.

On pourrait sur ce qui précède ajouter à l'acquis de l'état civil la liberté morale, qui seule rend l'homme vraiment maître de lui ; car l'impulsion du seul appétit est esclavage, et **l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté.**

(Contrat Social, I, 8)